

Mémoire du Réseau de coordination des conseils

sur la

**Politique de partenariat avec la société civile des
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada**

Le 8 août 2014



Alberta Council for Global Cooperation (ACGC)

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

British Columbia Council for International Cooperation (BCIC)

Conseil atlantique pour la coopération internationale (CACI)

Manitoba Council for International Cooperation (MCIC)

Ontario Council for International Cooperation (OCIC)

Saskatchewan Council for International Cooperation (SCIC)

Table des matières

- 1. Le contexte**
- 2. Les recommandations**
- 3. Les paragraphes « But » et « Introduction »**
- 4. Le paragraphe « Qu'est-ce que la société civile? »**
- 5. Principes et engagements qui orientent la collaboration du MAECD avec des organisations de la société civile**
- 6. Le paragraphe « Objectifs et mesures »**
 - 6.1 Recommandation sur un objectif de financement**
 - 6.2 Recommandation sur un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes**
 - 6.3 Rétroaction sur les objectifs**
 - 6.3.1 Faire entendre davantage les points de vue des personnes, particulièrement celles qui sont pauvres et marginalisées
 - 6.3.2 Faciliter l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile dans les pays en développement
 - 6.3.3 Favoriser le leadership des OSC canadiennes dans le développement international et l'innovation
 - 6.3.4 Intégrer le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement dans les programmes de développement
 - 6.3.5 Accroître la transparence et la responsabilisation
 - 6.3.6 Accroître la viabilité
 - 6.3.7 Favoriser des partenariats efficaces entre le secteur privé et des organisations de la société civile
 - 6.3.8 Mobiliser les Canadiens dans le développement
 - 6.3.9 Montrer les résultats
- 7. Références**

1. Le contexte

Le Réseau de coordination des conseils se réjouit de pouvoir commenter l'Ébauche de politique de partenariat avec la société civile des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. Le RCC réunit les sept conseils provinciaux et régionaux de coopération internationale et représente un regroupement varié de plus 400 OSC de toutes les régions du Canada. Le RCC a préparé le présent mémoire en concertation, en consultant ses membres, afin d'exposer leur position commune sur les enjeux dont traite la politique.

Le RCC voit dans cette invitation un pas important vers la reconnaissance de la société civile en tant qu'acteurs indépendant et à part entière du développement international, qui a besoin d'un environnement porteur au Canada tout comme sur le plan international. Nous espérons que ce processus de consultation et la politique qui en émanera contribueront à rétablir des relations constructives entre le MAECD et les nombreuses OSC qui ont eu l'occasion de traiter avec lui ces dernières années. Nous espérons aussi que la politique offrira au MAECD et aux OSC un cadre de responsabilité mutuelle qui nous permettra d'assumer nos fonctions distinctes en tant qu'intervenants de la société civile au Canada et qui favorisera l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile à l'échelle internationale.

Nous nous réjouissons de voir que le Ministre a pris l'initiative de mettre en route ce processus et nous espérons que la politique qui en résultera servira à promouvoir la compréhension, la confiance et la transparence afin que la coopération internationale, au Canada aussi bien que dans la société civile internationale, s'inspire de principes, d'engagements, de normes et d'approches fondés sur les droits humains.

2. Les recommandations

Sur la base des réactions exposées dans les paragraphes ci-après, le RCC insiste pour que (1) on fasse explicitement du respect des principes, des engagements, des normes et des approches fondés sur les droits humains une condition préalable au partenariat, pour que (2) la politique ait avant tout pour objet la compétence qu'apportent les OSC et pour que (3) le MAECD veille à assurer la conformité du sens des versions française et anglaise du texte de la politique.

Le RCC recommande :

1. Que la politique **distingue clairement les engagements pertinents fondés sur la législation canadienne et les conventions des Nations Unies ratifiées par le**

- Canada de ceux qui constituent des principes et de bonnes pratiques.** Il faudrait inclure, en particulier, l'article 32 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées et, de façon générale, les engagements et les principes devraient comporter des détails de mise en œuvre sur la façon dont ils orienteront le MAECD dans ses rapports avec les OSC. (Voir le paragraphe 5.)
2. Que le MAECD **ajoute un objectif ou un paragraphe précisant qu'il a la responsabilité d'offrir des mécanismes diversifiés, prévisibles, adaptés et flexibles de financement à moyen et à long terme, élaborés en consultation avec les OSC.** Ces mécanismes de financement, aussi équitables qu'efficaces, reconnaîtront les différents rôles que jouent les petites et moyennes OSC et prendront en compte l'expérience organisationnelle, la diversité des secteurs et les bonnes pratiques avérées. Ces divers mécanismes, notamment les appels de propositions, les ententes de partenariat, le financement de base et le financement des projets, entre autres, viseront à favoriser le dialogue sur les politiques, à développer les capacités, à travailler dans des territoires ciblés et à soutenir les activités d'engagement du public au Canada. (Voir le paragraphe 6.1).
 3. Que le MAECD inscrive un objectif spécifique pour **promouvoir l'égalité femme-homme et l'intégrer de manière transversale dans toute la programmation et la mise en œuvre en matière de développement et de solidarité.** Le MAECD reconnaît que l'égalité femme-homme est essentielle à la réduction de la pauvreté. Il s'emploiera à promouvoir le respect des droits des femmes et des filles dans toute sa programmation de développement et fournira aux OSC des mesures incitatives et de la formation afin qu'elles intègrent les politiques d'égalité femme-homme à leurs approches, leurs projets et leurs programmes. (Voir le paragraphe 6.2.)
 4. Qu'en matière de coopération pour le développement, le MAECD **applique une approche fondée sur les droits humains** aux processus de prise de décision, de mise en œuvre, de transparence et de reddition de comptes, de manière à respecter, protéger et promouvoir pleinement les droits des personnes vivant dans la pauvreté et à assurer l'efficacité du développement. (Voir le paragraphe 6.3.1.)
 5. Que le MAECD **reconnaisse dans sa politique l'importance d'un environnement porteur pour les OSC au Canada et sur le plan international,** car la force du

partenariat se fonde sur le respect par tous les États du droit d'association et d'assemblée, de la liberté d'expression, du dialogue et de modalités de financement appropriées tant au pays qu'à l'étranger. (Voir le paragraphe 6.3.2.)

6. Que **la politique soit plus précise en matière de consultation**. Qu'elle dise, par exemple, qu'au moins une fois par année, le MAECD consultera sur sa politique des OSC représentant des mandats, des approches, des secteurs, des tailles d'organisation et des rayonnements régionaux différents au Canada, et qu'il mettra sur pied un mécanisme institutionnel permettant un dialogue constructif et régulier sur les processus de financement, les exigences et l'information concernant les demandes. (Voir le paragraphe 6.3.4.)
7. Que le MAECD, conformément aux engagements qu'il a pris en matière de droits humains, reconnaisse les mouvements sociaux dans l'appui qu'il donnera à la société civile et qu'il **continue de soutenir des projets et des partenariats à long terme fondés sur l'égalité, le partage, la réciprocité et le respect mutuel** afin de favoriser un développement durable qui ait une incidence positive sur l'efficacité du développement, le respect des droits humains, la réduction de la pauvreté et la capacité des citoyen-ne-s les plus pauvres de demander des comptes à leurs gouvernements. (Voir le paragraphe 6.3.6.)
8. Que la politique **reconnaisse la diversité des nombreux intervenants qui contribuent à l'efficacité de la coopération internationale, notamment les OSC du Sud global, les États nationaux et les gouvernements locaux, les organisations internationales et le secteur privé**, et que la politique empêche les acteurs qui auraient violé les normes internationales relatives aux droits humains de participer à des projets de coopération internationale avec les OSC partenaires. (Voir le paragraphe 6.3.7.)
9. Que le MAECD adopte **une définition de l'engagement du public en fonction du contexte plus large du rôle que peut jouer la société civile dans le développement et qu'il s'inspire de la théorie du changement**. Que la politique reconnaisse en outre **la nécessité d'approches diverses en engagement du public, à la fois transactionnelles et transformationnelles**, et que ces approches ne se limitent pas aux seules activités de bénévolat et de collecte de fonds. (Voir le paragraphe 6.3.8.)

3. Les paragraphes « But » et « Introduction »

Le paragraphe « But » de la politique situe « la démarche mise de l'avant par le MAECD... les principes directeurs de la collaboration en matière de développement du Canada avec les OSC » dont il précise qu'ils ne sont pas « de nature normative; il s'agit plutôt d'une démarche visant à améliorer l'efficacité, assortie d'exemples de mesures et de pratiques exemplaires ». Le RCC salue l'accent mis sur une démarche et le fait de recourir à des exemples de mesures concrètes et de bonnes pratiques, mais il estime que, dans l'ensemble, on trouve peu de précisions de ce genre dans l'ébauche actuelle.

Dans le paragraphe « Introduction », on observe « un vaste engagement à conjuguer efficacement les efforts de tous les intervenants qui participent au développement » et, plus précisément, « avec les acteurs du développement qui peuvent obtenir les meilleurs résultats dans le cadre de ses priorités thématiques et de ses pays partenaires ». À notre avis, **le respect des principes, des engagements, des normes et des approches fondés sur les droits humains doit constituer un préalable explicite au partenariat, et la politique devrait avoir avant tout pour objet la compétence qu'apportent les OSC.** Nous estimons en outre que ce paragraphe gagnerait à étoffer le contexte en articulant clairement les trois principes inscrits dans la Loi canadienne sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (LRADO); en précisant ce que sont les « partenaires traditionnels » et les « nouveaux »; et en reconnaissant les rôles différents des petites et moyennes OSC qui sont engagées dans la coopération internationale et l'engagement du public et dont la portée, les caractéristiques et l'implantation régionale diffèrent.

4. Le paragraphe « Qu'est-ce que la société civile? »

Dans le paragraphe « Qu'est-ce que la société civile? », le RCC aimerait trouver : la reconnaissance du fait que les OSC sont des intervenants autonomes en matière de développement, avec leurs principes, leurs priorités et leurs objectifs propres; la reconnaissance du caractère distinct de l'apport des OSC au développement; un libellé qui dise avec plus de force que de nombreuses OSC s'attaquent aux problèmes de pauvreté mondiale au niveau systémique tout en travaillant à prévenir, à réduire et à atténuer la pauvreté; et une énumération plus complète des façons dont les OSC de coopération internationale contribuent au développement : développement à long terme, accompagnement et solidarité, interventions humanitaires, engagement des citoyens ou du public, recherche et plaidoyer, par exemple.

Nous recommandons en outre de développer ce paragraphe pour qu'il traite de l'ampleur et de la diversité du secteur des OSC. Même si le texte décrit la société civile en général, il ne rend pas compte de la diversité des mandats, des approches, de la taille

des organisations et du rayonnement régional des OSC au Canada. Dans ce tableau de l'apport des OSC au développement, les quelques lignes consacrées aux « Innovateurs » ne disent pas que les OSC sont nécessairement toujours innovantes parce qu'elles misent sur des bonnes pratiques, qu'elles apprennent par expérience et en consultant leurs partenaires, qu'elles élargissent lorsque possible la portée de leurs interventions, qu'elles font de la recherche et contribuent à l'élaboration des politiques, autant d'apports qui découlent de notre pratique constante et bien éclairée.

Enfin, les paragraphes sur le but et l'introduction ne définissent pas clairement la nature des partenariats que la présente politique cherche à établir avec les partenaires potentiels qui y sont énumérés. Le RCC recommande d'ajouter un paragraphe intitulé « Qu'est-ce que le partenariat? » pour décrire précisément ce à quoi ressemblera le partenariat et les formes qu'il prendra. Ce paragraphe, de même que l'ensemble de la politique, devrait aussi établir une distinction claire entre les OSC au Canada et les OSC du Sud global, dans la mesure où les paramètres de leur partenariat avec le MAECD peuvent être différents.

5. Le paragraphe « Principes et engagements qui orientent la collaboration du MAECD avec des organisations de la société civile »

Le RCC salue la volonté du Gouvernement de fonder son aide sur les principes et les engagements contenus dans la politique. Nous trouvons encourageante l'inclusion du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, qui reconnaît le rôle des organisations de la société civile comme acteurs autonomes du développement et l'importance par conséquent de favoriser un environnement porteur, et celle des Principes d'Istanbul, qui guident l'action des OSC et l'efficacité de leurs initiatives de développement, en mettant spécialement l'accent sur les populations pauvres et marginalisées¹.

Le RCC veut aussi souligner combien il importe de respecter les trois critères inscrits dans la LRADO – que l'aide au développement contribue à la réduction de la pauvreté, qu'elle tienne compte des points de vue des pauvres et qu'elle soit compatible avec les normes internationales en matière de droits humains – car ces critères devront pouvoir s'appliquer à la prise de décision sur la politique de coopération internationale, au choix des pays, au choix des partenaires, à l'orientation des projets et aux processus de sélection ainsi qu'à la gestion des projets et des politiques et à la façon d'en rendre compte.

¹ Principes d'Istanbul.

La reconnaissance de l'interdépendance entre le rôle de l'État et celui des OSC semble soulignée par l'inclusion de ces trois documents. Toutefois, la politique qualifie souvent l'autonomie d'*autonomie financière* et non d'*autonomie politique* (notamment pour les Objectifs 4 et 5). L'autonomie financière n'assure pas l'autonomie politique et, comme l'indique le CAD de l'OCDE, l'autonomie politique comporte des exigences législatives et réglementaires pour que les OSC puissent être efficaces. Les OSC ne peuvent remplir leur rôle unique et innovant que si les États respectent leur droit à la dissidence et leur droit d'exister en tant qu'acteurs politiques indépendants.

En outre, **on constate l'absence dans ce paragraphe d'engagements en vertu des conventions des Nations Unies. En particulier, l'article 32 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui porte sur la coopération internationale** (convention adoptée par l'ONU en 2006, signée par le Canada en 2007 et ratifiée en 2010), est un domaine dans lequel le Canada est tenu de passer à l'action. Le RCC estime que ce serait une grave erreur de ne pas inclure cette Convention dans la liste des engagements entérinés par la présente politique.

Enfin, ce paragraphe ne dit rien de précis sur la mise en application, c'est-à-dire sur la façon dont ces engagements et ces principes orienteront le MAECD dans ses partenariats avec les OSC. Nous espérons que les idées présentées ici resserreront les liens entre les engagements et la politique. **Le RCC souhaite voir ce paragraphe entièrement remanié en distinguant notamment les engagements pertinents fondés sur la législation canadienne et les conventions des Nations Unies que le Canada a ratifiées, d'une part, et ce qui relève des principes et des bonnes pratiques, de l'autre.**

6. Le paragraphe « Objectifs et mesures »

6.1 Recommandation d'un objectif de financement

Attendu que le MAECD insiste de plus en plus sur l'importance de l'autonomie financière des OSC, le RCC tient à souligner que la responsabilité de financer la coopération internationale ne relève pas seulement des OSC et des contributions des particuliers. Étant donné que le Canada est un chef de file dans des domaines comme la Santé des mères, des nouveaux-nés et des enfants (SMNE) et vu l'importance de respecter l'objectif fixé par l'ONU de consacrer 0,7% du PIB à l'AOD, le Gouvernement du Canada reconnaît qu'il a la responsabilité de financer la coopération internationale. D'ailleurs, un sondage réalisé récemment par le RCC a montré que plus de la moitié des

Canadiennes et des Canadiens (52 %) estiment que le gouvernement fédéral a une responsabilité de premier plan quant à la réduction de la pauvreté mondiale².

Sous l'Objectif 4, la politique affirme que « les OSC doivent être indépendantes sur le plan financier et chercher à obtenir un financement de différentes sources. Elles sont ainsi mieux en mesure de prendre en compte les points de vue des personnes qu'elles représentent et d'assurer leur propre viabilité. » Même si les OSC doivent être indépendantes de l'État quant à leur mission et à leurs objectifs et même si elles doivent avoir la liberté de chercher des sources diversifiées de financement, **la politique doit contenir un objectif ou un paragraphe précis sur la responsabilité qui incombe au MAECD d'offrir des mécanismes de financement à moyen et à long terme qui soient diversifiés, prévisibles, adaptés et flexibles afin de soutenir les organisations et les groupes de la société civile.** Dans l'ébauche, les allusions au financement des OSC se retrouvent dispersées ici et là dans d'autres objectifs.

L'objectif ou le paragraphe traitant spécifiquement du financement des OSC devra comporter un engagement à mettre en place des mécanismes de financement qui soient prévisibles et axés sur des objectifs, conçus en concertation avec les OSC. Sous l'Objectif 5, la politique reconnaît la nécessité de sources de financement prévisibles pour entreprendre le travail de développement quand elle affirme que « le MAECD est déterminé à offrir des possibilités de financement prévisibles. Il reconnaît que les OSC doivent rendre des comptes aux collectivités qu'elles représentent et qu'elles ont besoin de temps pour planifier leurs programmes. » Cette prévisibilité n'a pas seulement pour but de permettre une planification responsable des initiatives au Canada et à l'étranger, mais elle assure aussi la planification de la viabilité à long terme et la cohérence dans la planification et l'exécution des programmes.

L'objectif de la politique en matière de financement se doit aussi de souligner l'importance d'une approche pancanadienne qui reconnaisse la diversité des rôles joués par les petites et moyennes OSC engagées dans la coopération internationale et l'engagement du public, rôles qui varient dans leur portée comme en fonction des capacités et des caractéristiques régionales. En outre, la diversité des types de financement devrait être évoquée spécifiquement, car « il importe qu'il y ait diverses approches de financement qui évoluent avec le contexte en vue de soutenir la capacité de partenariat. Les modèles de soutien des bailleurs de fonds doivent aussi être flexibles vu la grande diversité des objectifs qu'ils poursuivent et des organisations avec lesquelles ils travaillent en partenariat³. »

² RCC – Vision Critical

³ OCDE-CAD, p. 31

L'offre de mécanismes de financement diversifiés, prévisibles, adaptés et flexibles permettra aux OSC une plus grande efficacité dans l'atteinte des objectifs communs aux OSC et au MAECD, et rendra possible la participation de nombreuses OSC de taille, de régions, de capacités et de spécialités différentes. Ces mécanismes, dont les appels de propositions, les ententes de partenariat, le financement de base et le financement des projets, entre autres, sous-tendent une capacité unique d'atteindre les objectifs, qu'il s'agisse de promouvoir le dialogue sur les politiques, de développer les capacités, de travailler dans un territoire ciblé ou d'appuyer des initiatives de la base⁴.

Le RCC souhaiterait fournir de plus amples renseignements sur les mécanismes et les démarches qui pourraient servir à soutenir différentes petites et moyennes OSC, notamment par le renforcement des capacités. En outre, certains des conseils financent déjà de petites OSC et pourraient partager avec le MAECD leur expérience, leurs compétences et leurs idées.

Suggestion

Le MAECD est déterminé à offrir des possibilités de financement à moyen et long terme diversifiées, prévisibles, adaptées et flexibles, conçues en concertation avec les OSC. Ces mécanismes de financement, alliant équité et efficacité, reconnaîtront les différents rôles que jouent les petites et moyennes OSC et seront conçus en tenant compte de l'expérience organisationnelle, du secteur et des bonnes pratiques. Ces divers mécanismes, notamment les appels de propositions, les ententes de partenariat, le financement de base et le financement des projets, auront pour but de favoriser le dialogue sur les politiques, de renforcer les capacités, de travailler dans des territoires ciblés et de soutenir les activités d'engagement du public au Canada.

6.2 Recommandation d'un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le passé, l'ACDI a été un chef de file international pour la promotion d'une approche « genre et développement ». De ce fait, elle a appuyé des projets qui cultivaient l'égalité entre les femmes et les hommes, et elle a mis en œuvre dans ses activités une approche fondée sur l'égalité des sexes. Le MAECD devrait dire clairement qu'il est déterminé à intégrer la dimension du genre de manière transversale dans sa politique de partenariat. La sensibilité aux enjeux d'égalité entre les sexes devrait jouer un rôle stratégique déterminant pour orienter le choix des partenaires et des projets, les relations de partenariat, l'établissement du budget et les processus d'évaluation et de reddition de comptes.

⁴ OCDE-CAD, p. 31.

Le fait de souligner l'égalité entre les sexes rendra la politique du MAECD cohérente avec le Partenariat de Busan, comme l'indique le Ministère sur son site Web :

L'autonomisation des femmes et des filles est un préalable au développement durable, et le Canada a intégré le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses politiques, ses programmes et ses projets, en tant que thèmes transversaux... En appuyant le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, le Canada soutient les efforts qui visent à accroître l'autonomisation des femmes en renforçant la capacité du gouvernement de recueillir et d'utiliser des données ventilées par sexe, de gérer les finances publiques en tenant compte des sexospécificités, et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs économiques et productifs⁵.

Par là même, cette position sera aussi conforme aux exigences de la LRADO, car « l'égalité des sexes est une condition indispensable à la réduction de la pauvreté. Aussi, au lieu de se borner à « ne pas nuire », l'ACDI [aujourd'hui, le MAECD] doit-elle promouvoir activement les droits de la femme dans tous ses programmes d'aide au développement⁶. »

Le RCC recommande au MAECD d'ajouter à sa politique sur le partenariat l'objectif spécifique de « promouvoir l'égalité entre les sexes et [d']intégrer la dimension du genre à toute la programmation et la mise en œuvre de ses projets de développement et de solidarité ».

Suggestion

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégrer de manière transversale dans à toute la programmation et la mise en œuvre des projets de développement et de solidarité.
Le MAECD reconnaît que l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à la réduction de la pauvreté. Il veillera à promouvoir activement le respect des droits des femmes et des filles dans toute sa programmation au service du développement, et il offrira aux OSC des mesures incitatives et de la formation pour qu'elles intègrent la dimension du genre de manière transversale dans leurs démarches, leurs projets et leurs programmes.

6.3 Rétroaction sur les objectifs

⁵ Site Web du MAECD, « À Busan, le Canada a examiné quelques enjeux clés »

⁶ Brian Tomlinson, *Le temps d'agir*, p. 25.

En plus de discuter chacun des objectifs, nous proposons des suggestions concrètes de reformulation des objectifs à la fin de chacun des paragraphes. De manière générale, le RCC relève l'absence dans la politique de mécanismes spécifiques et de mesures opérationnelles, ce qui laisse au MAECD une très grande marge de manœuvre pour l'interprétation du texte et pour son éventuelle mise en application. Le RCC recommande que la politique confirme l'engagement du MAECD à mener des consultations continues et substantielles avec les OSC en vue de préciser les orientations stratégiques, le financement et les mécanismes de reddition de comptes qui découleront en pratique de la présente politique.

6.3.1 Faire entendre davantage les points de vue des personnes, particulièrement celles qui sont pauvres et marginalisées

Le Ministère affirme l'importance d'une « démarche rigoureuse et cohérente de partenariat avec la société civile canadienne, internationale et des pays en développement » pour permettre « d'atteindre des résultats de développement durables et de réduire la pauvreté ». Comme l'indique la politique proposée, ceci devrait traduire l'engagement du Canada envers « la liberté, la démocratie, les droits humains et la primauté du droit ». Le RCC suggère que les droits humains devraient inspirer l'ensemble de la démarche menant aux politiques de développement, notamment le choix des partenaires et des projets de développement et la cohérence internationale des politiques du Gouvernement.

Le MAECD déclare que les OSC du Sud global ont un rôle de plaidoyer à jouer auprès de leur collectivité locale, ce que le RCC salue. Le RCC affirme que le fait d'adopter une approche du développement fondée sur les droits humains serait la meilleure façon d'appuyer cette fonction de plaidoyer et de mettre en œuvre la LRADO. Une telle approche vient appuyer le respect de ses trois critères et donnerait à l'ensemble du programme un objectif commun :

À l'article 4(1)(a), la Loi prescrit que l'APD doit contribuer à la réduction de la pauvreté. En effet, il est communément admis que « la pauvreté est autant le produit que la cause des violations des droits de l'homme ». Par conséquent, l'adoption d'une approche de l'APD qui met de l'avant l'application concrète des droits humains en soi contribue à réduire la pauvreté. [...]

Dans le même ordre d'idées, il est possible d'évaluer de manière efficace et raisonnable si d'éventuelles allocations d'APD tiennent compte du point de vue des pauvres (article 4(1)(b)) en adoptant une approche fondée sur les droits humains, en particulier en reconnaissant qu'il est impératif que ceux-ci

s'expriment autant que possible à propos de la manière dont l'APD canadienne est distribuée sur le terrain⁷.

Le RCC souligne l'importance pour le **MAECD d'appliquer une approche fondée sur les droits humains** dans toute la démarche de prise de décision relative à la coopération pour le développement, ce qui inclut la mise en œuvre, la transparence et les processus de reddition de comptes, de manière à respecter complètement, à protéger et à promouvoir les droits des personnes vivant dans la pauvreté et à assurer l'efficacité du développement.

Suggestion

Faire entendre davantage la voix des personnes pauvres et marginalisées. Pour que les politiques, les stratégies et les services soient efficaces, les points de vue des personnes pauvres et marginalisées doivent être pris en compte. Conformément à la LRADO qui exige de prendre en compte les points de vue des pauvres et d'appuyer la défense de leurs droits, le MAECD appliquera une approche fondée sur les droits humains afin de permettre le travail indépendant des OSC au Canada pour promouvoir la citoyenneté mondiale; de renforcer la société civile dans les pays en développement; et d'habiliter les citoyens à participer à leur propre développement et à le prendre en mains en leur fournissant des mesures de soutien et de renforcement des capacités.

6.3.2 Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile dans les pays en développement

Le RCC se réjouit également de ce que l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile soit l'un des neuf objectifs du développement. À la lumière de l'étude qu'a faite le CAD de l'OCDE des pratiques exemplaires des bailleurs de fonds, cet environnement porteur pourrait être renforcé si on veillait à ce que « la façon dont nous subventionnons [les OSC dans les pays en développement] soit aussi habilitante et puisse contribuer à renforcer les structures démocratiques des OSC⁸ ». L'étude a souligné que le financement doit être « à long terme » et offrir « un soutien institutionnel de base » parce que « le renforcement de la société civile dans les pays en développement peut donner aux citoyens les moyens de participer au développement et à la prise en mains démocratique, pilier du développement effectif⁹ ».

Le CAD de l'OCDE suggère en outre que le financement de base pourrait tenir compte des systèmes et des priorités des OSC du Sud en allégeant les coûts de gestion

⁷ Beauchamp, p. 54.

⁸ OCDE-CAD, p. 13

⁹ OCDE-CAD, p. 13 et 16. C'est ainsi que le Royaume-Uni et l'Allemagne appuient les OSC du Sud global par un soutien budgétaire.

administrative¹⁰. De manière générale, les exigences administratives pour les propositions pourraient être moins lourdes, adaptées aux projets et à leurs objectifs, et ouvrir la porte aux résultats qualitatifs. La reddition de comptes devrait être structurée de manière à faire état des objectifs atteints au lieu de n'évaluer que la conformité aux exigences administratives. De même, la gestion des projets devrait respecter la proportionnalité : la présentation des demandes, les documents d'inscription et les exigences relatives aux rapports, à la surveillance et à la supervision devraient être proportionnels au montant de la subvention fournie¹¹.

En plus de l'appui à un environnement porteur pour les OSC du Sud global, **l'appui à un environnement porteur pour les OSC au Canada devrait aussi être reconnu par la politique de partenariat étant donné qu'un partenariat solide se fonde sur le respect par tous les gouvernements du droit d'association, du droit d'assemblée, de la liberté d'expression, du dialogue et de modalités de financement appropriées au niveau national et international.**

Suggestion

Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour la société civile dans les pays en développement et au Canada. Une société civile forte est une composante essentielle de la gouvernance et du développement démocratiques. Pour que la société civile puisse grandir et gagner en force, elle doit fonctionner dans un environnement porteur qui respecte la primauté du droit, qui promeuve la bonne gouvernance et qui favorise les libertés civiles fondamentales que sont la liberté d'expression, d'association et d'assemblée. De nombreux acteurs, dont les gouvernements, ont un rôle à jouer pour susciter un tel environnement et pour créer les conditions qui permettent l'engagement actif de la société civile. Le MAECD est déterminé à appuyer un environnement porteur pour la société civile, en droit et en pratique, en vue d'obtenir des politiques plus efficaces, un développement équitable et durable, et une plus grande viabilité environnementale, notamment en offrant aux OSC des modalités de financement à moyen et long terme diversifiées, prévisibles, adaptées et flexibles afin de les appuyer en tant que partenaires pour le développement.

6.3.3 Favoriser le leadership des OSC canadiennes dans le développement international et l'innovation

Le RCC demande un complément d'information à propos de l'énoncé voulant que le MAECD « appuiera les alliances d'OSC » et tient à souligner que les alliances ne doivent

¹⁰ OCDE-CAD, p. 15

¹¹ ECNL, p. 14

pas devenir une exigence. Les petites et moyennes OSC offrent un grand potentiel d'innovation car elles peuvent souvent nouer des liens très étroits avec les collectivités locales. **Le MAECD doit assurer un soutien continu aux petites et moyennes OSC dans ses programmes, et reconnaître la richesse d'une société civile pluraliste à l'échelle canadienne comme sur le plan international.**

Suggestion

Favoriser le leadership des OSC canadiennes dans le développement international et l'innovation. Les OSC canadiennes sont des chefs de file reconnus sur la scène internationale pour leur expertise de niveau mondial. La grande diversité qu'on observe au sein de la société civile au Canada représente un atout important qui permet de répondre de manière novatrice aux besoins des personnes qui vivent dans la pauvreté. Le MAECD souhaite que ses OSC partenaires créent des alliances ayant une portée mondiale et susceptibles de relever les grands défis du développement, et qu'elles adoptent des approches novatrices en matière de développement et de réduction de la pauvreté. À cette fin, le MAECD appuiera différentes OSC, diverses notamment par leur taille et leur portée, leur secteur d'activité et leur territoire, et mettra davantage l'accent sur l'incubation d'idées novatrices, la mise à l'essai d'initiatives prometteuses et l'application à plus grande échelle de solutions qui auront eu un impact et une efficacité significatifs. Il adoptera des exigences de gestion moins lourdes afin de faciliter l'innovation, les différents rôles et la nature diversifiée des OSC.

6.3.4 Intégrer le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement dans les programmes de développement

Pour que les consultations aient vraiment un sens et une portée stratégique, et pour tirer le meilleur parti possible du large éventail d'expériences des OSC, la politique gagnerait aussi à définir la nature de la consultation proposée quand il est dit que « le MAECD tient compte des opinions de la société civile et intègre divers points de vue dans ses programmes et stratégies en matière de développement ». **Afin d'aller chercher la rétroaction la plus valable et un niveau élevé de participation aux processus de consultation des OSC, les activités et démarches de consultation devront être ouvertes, régulières et prévisibles, allouer assez de temps à la préparation des avis et se conformer à un ensemble de lignes directrices transparentes.**

En outre, la diversité des groupes et des OSC consultés sera décisive pour développer une compréhension large et une vaste expertise ainsi que pour favoriser l'échange des connaissances entre les secteurs. Les groupes existants dont on prendra en compte les points de vue et les besoins dans l'élaboration de politiques et la prestation de services – « les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités ethniques » --

devraient aussi comprendre les minorités raciales et sexuelles et les peuples autochtones.

Suggestion

Reconnaître le rôle des OSC en tant qu'acteurs du développement. *La société civile permet aux personnes pauvres et vulnérables d'être entendues par leurs gouvernements. Le développement de politiques favorables aux pauvres et la prestation de services sont plus efficaces lorsque sont pris en compte différents points de vue et les différents besoins, notamment ceux des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des minorités ethniques, raciales et sexuelles. Au moins une fois par année, le MAECD tiendra des consultations publiques sur la présente politique avec des OSC représentant des mandats, des approches, des secteurs, des tailles d'organisation et des portées régionales différentes au Canada, et mettra sur pied un mécanisme institutionnel pour engager un dialogue constructif et régulier sur les processus, les exigences et l'information relatifs aux demandes de financement.*

6.3.5 Accroître la transparence et la responsabilisation

La politique doit être plus précise à propos des mesures d'imputabilité et de la gestion des projets. Le RCC et les OSC accordent une grande importance à l'accroissement de la transparence et de l'imputabilité, tant de la part des bailleurs de fonds que des collectivités concernées. Le RCC reconnaît aussi le progrès accompli par le gouvernement en vue d'une plus grande transparence de ses transactions d'assistance, en participant notamment à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ce dont fait foi l'examen du Canada par ses pairs du CAD de l'OCDE.

Suggestion

Accroître la transparence et la responsabilisation. *Le programme de développement sera transparent quant à son processus de sélection, à ses mécanismes de financement et aux résultats attendus et obtenus de l'aide au développement. Le MAECD s'attend à ce que tous ses partenaires pour le développement, y compris les OSC, respectent des normes semblables de transparence et d'imputabilité. Afin d'accroître les résultats de notre collaboration au service du développement, le MAECD recherche comme partenaires des OSC qui peuvent faire état de l'efficacité du développement, de leur contribution à la réduction de la pauvreté, du respect des droits humains et du respect de la voix des personnes pauvres et marginalisées.*

6.3.6 Accroître la viabilité

Le RCC partage la position du MAECD sur l'importance de la viabilité des actions de développement. Or la preuve a été faite que ce n'est pas en subventionnant des projets à court terme qu'on atteint l'efficacité à long terme, mais bien en cultivant des relations de partenariat mutuelles basées sur la confiance. On peut déduire de la déclaration susmentionnée des membres du CAD de l'OCDE au sujet de la nécessité du financement à long terme, que celui-ci ne saurait être considéré comme un signe d'inefficacité, mais plutôt comme l'un des facteurs susceptibles de rehausser l'efficacité du développement et de permettre d'exercer un rôle transformateur au sein d'une collectivité. Une communauté forte, capable de faire en sorte que l'État lui rende des comptes et réponde à ses besoins est un atout déterminant pour un développement durable.

Le RCC recommande que le MAECD, conformément à ses engagements en matière de droits humains, reconnaisse les mouvements sociaux dans son appui à la société civile. **Le MAECD devrait continuer de soutenir des projets et des partenariats à long terme, fondés sur l'égalité, le partage, la réciprocité et le respect mutuel, de manière à favoriser un développement durable qui ait un impact positif sur le respect des droits humains, sur la réduction de la pauvreté et sur l'aptitude des plus pauvres à demander des comptes à leurs gouvernements.** Le RCC croit par ailleurs que le MAECD devrait promouvoir la viabilité en respectant les priorités de ses partenaires de niveau national et l'appropriation au niveau local.

Suggestion

Accroître la viabilité. On atteint la viabilité, entre autres, en développant la capacité de prestation de services, en améliorant la gouvernance et la prise de conscience démocratiques, et en renforçant les systèmes économiques, politiques et sociaux à l'échelon local. Le MAECD respecte les priorités de développement de ses partenaires au niveau national et l'appropriation au niveau local, et notamment la valeur accordée aux projets et aux résultats à court et à long terme. Le MAECD soutient les initiatives dirigées par les OSC qui donnent des résultats durables, grâce à des partenariats constants, fondés sur l'égalité, le partage, la réciprocité et le respect mutuel.

Le MAECD reconnaît également que la viabilité et l'efficacité des initiatives de développement dépendent de la capacité qu'a la population d'exiger des comptes de ses gouvernements à plus longue échéance, et il est déterminé à investir dans les efforts susceptibles de renforcer le rôle de la société civile et des collectivités pour qu'elles exercent ces fonctions.

6.3.7 Favoriser des partenariats efficaces entre le secteur privé et des organisations de la société civile

Le RCC recommande de **développer ce paragraphe pour y inclure la reconnaissance des nombreux et divers intervenants impliqués dans la coopération internationale, notamment les OSC du Sud global, les gouvernements nationaux et locaux, les organisations internationales et le secteur privé.** De cette façon, on pourra aussi faire référence à la façon dont chacun d’eux sera imputable quant aux résultats du développement. Le RCC estime important que le MAECD évalue tous ses partenariats multi-acteur (multi-stakeholder) en fonction des principes des droits humains et des normes internationales qui soutiennent l’efficacité du développement, et que ces critères s’appliquent à tous les intervenants, qu’il s’agisse de gouvernements locaux qui pourraient être corrompus, de petites entreprises soupçonnées de pratiques d’emploi discriminatoires ou de grandes sociétés d’extraction de ressources qui auraient violé les droits humains dans le passé. **Le RCC recommande que la politique exclue les acteurs qui ont violé les normes internationales des droits humains d’une participation aux projets de coopération internationale en partenariat avec des OSC.**

Le secteur privé est diversifié, en termes de nationalité, d’objectifs ou de taille. Cela étant, le CAD et d’autres experts ont établi qu’en ciblant de petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, « on pourrait accroître l’impact de développement sur ces partenariats en allégeant les contraintes de crédit¹² ». Plusieurs OSC participent déjà à des initiatives d’économie sociale qui stimulent l’économie locale au lieu de reproduire un modèle d’économie d’exportation qui a accru la dépendance des pays et des collectivités à l’égard de l’aide étrangère.

Suggestion

Favoriser des partenariats efficaces entre les principaux intervenants dans le développement. *Les partenariats viables qui donnent des résultats à long terme comprennent une grande variété d’intervenants : OSC du Sud global, gouvernements locaux et nationaux, organisations internationales et secteur privé. Quand des OSC internationales, canadiennes et de pays en développement joignent leurs efforts avec ces intervenants, le développement peut devenir plus inclusif et plus viable. Le MAECD cherche à favoriser des partenariats efficaces entre ces secteurs et avec les gouvernements des pays en développement à des fins d’investissement pour le développement, notamment, pour la création d’emplois et la prestation de services inclusifs dans les principaux secteurs prioritaires, et il est déterminé à évaluer tous ses partenariats à l’aune d’une approche fondée sur les droits humains.*

6.3.8 Mobiliser les Canadiens dans le développement

¹² Di Bella *et al.*, p. x et xii.

Le RCC estime que cet objectif doit être révisé de manière à souligner l'importance et les avantages qu'il y a à ce que l'engagement du public se fasse en partenariat avec des OSC, et de manière à définir clairement l'engagement du public. Plus précisément, **la politique devrait identifier le spectre complet de l'engagement, du niveau transactionnel au niveau organisationnel, et réaffirmer le besoin en ce domaine d'une approche fondée sur les droits humains.** En fonction des recommandations que nous exposons ci-après, nous croyons que cet objectif devrait être reformulé comme suit : « Mobiliser les Canadiens pour le développement et la solidarité internationale ».

La politique devrait inclure une reconnaissance plus ferme de l'importance de travailler en partenariat avec les OSC pour entreprendre des activités d'engagement du public sur un large registre d'enjeux de développement. Un rapport produit par l'OCDE, *Partnering with Civil Society : 12 Lessons from DAC Peer Reviews*, souligne cette idée : « Le soutien des OSC et le partenariat avec elles en vue de sensibiliser le public et de lui exposer les problèmes de développement, tant chez les pays donateurs que dans les pays en développement, devrait être une priorité pour les membres [du Comité d'aide au développement]. La formation de citoyens informés et instruits des enjeux mondiaux du développement constitue en soi un objectif important et habilitant, et devrait recevoir l'appui des États¹³. » Globalement, l'engagement du public est donc un facteur à long terme d'efficacité du développement, comme le reconnaissent tous les Conseils. En outre, un sondage canadien sur l'engagement des Canadiennes et des Canadiens face aux problèmes de la pauvreté dans le monde indique que la majorité de nos concitoyen-ne-s (72 %) estiment que le gouvernement fédéral se doit de soutenir les efforts de sensibilisation du public aux enjeux de la pauvreté mondiale¹⁴. Une proportion encore plus importante de Canadien-ne-s (79 %) trouve¹⁵ important que les jeunes, en particulier, soient informé-e-s du problème mondial de la pauvreté.

Dans le cadre des pratiques exemplaires promues par le CAD de l'OCDE, le Canada a la responsabilité de veiller à ce qu'on prenne sérieusement en considération les initiatives d'engagement du public menées en partenariat avec des OSC, ce qui devrait se refléter dans la présente politique. Pour plusieurs raisons, personne n'est mieux placé que les OSC pour entrer en partenariat en engagement du public :

- Elles sont indépendantes en tant qu'organisations et qu'acteurs du développement, avec leur mission, leurs priorités et leurs objectifs propres, qui peuvent être complémentaires de ceux du MAECD;

¹³ OCDE-CAD, p. 17

¹⁴ RCC-Vision Critical (2012).

¹⁵ RCC-Vision Critical (2012)

- Les initiatives de développement, le travail humanitaire et les activités de sensibilisation du public exigent une expertise et des compétences précises qui se construisent avec le temps, au fil des activités des OSC qui appliquent des bonnes pratiques; et
- Les OSC qui regroupent plusieurs membres ont établi des réseaux, des partenariats et des ressources qui peuvent être déployés pour rejoindre des groupes cibles ou produire des résultats de mobilisation plus importants à l'échelle du pays.

Le RCC recommande d'adopter une définition de l'engagement du public qui se situe dans le contexte plus large de la contribution de la société civile au développement et qui s'inspire de la théorie du changement. Cette théorie du changement, partage la perception du CCCI selon laquelle « l'engagement du public doit adopter une approche holistique et comprendre toutes les actions menant au changement social que peuvent accomplir les citoyen-ne-s, incluant le plaidoyer¹⁶ ». Selon notre théorie du changement pour le secteur il y a de multiples points d'engagement, incluant les changements personnel, relationnel et sociétal, et les OSC auront différentes façons de travailler pour le changement en intervenant sur ces différents points d'engagement, qui sont complémentaires. En conséquence, le RCC définit l'engagement du public comme « une pratique visant à inspirer, soutenir et interpeller les gens et les groupes à l'intérieur de cercles dynamiques d'apprentissage, de réflexion et d'action sur les enjeux globaux. L'engagement du public est un processus de transformation qui cherche à instaurer des structures sociales, économiques, environnementales et politiques plus équitables.¹⁷ ».

En gardant à l'esprit cette définition, les discussions sur les « valeurs canadiennes » doivent s'élargir pour inclure les valeurs que favorise l'engagement du public. Selon l'Objectif 8 : « l'unité du Canada est renforcée par l'expression de valeurs communes au pays et à l'étranger ». Ici, il est important de situer ces valeurs dans leur contexte. La LRADO définit les valeurs canadiennes comme « la citoyenneté mondiale, l'équité et le respect de la viabilité de l'environnement¹⁸ ». Pour donner une image plus complète de la LRADO, il faudrait donc en reformuler l'objectif comme suit : « L'unité du Canada est renforcée par l'expression des valeurs des droits humains, de la démocratie, de la primauté du droit, de l'équité, de la citoyenneté mondiale et de la viabilité de l'environnement au pays et à l'étranger ».

¹⁶ CCCI, p. 18.

¹⁷ Réseau de coordination des conseils – www.ruchemondiale.ca (2013)

¹⁸ Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, p. 1.

La politique doit reconnaître qu'il faut une multiplicité d'approches en engagement du public, des approches transactionnelles et des approches transformationnelles notamment, et que ces approches ne doivent pas se limiter à des activités de bénévolat et de collecte de fonds. Le rapport de l'OCDE recommande des politiques qui « formulent clairement le but de la mobilisation du public, en distinguant par exemple entre les communications qui visent à recueillir des fonds et les activités qui favorisent l'émergence d'un sens critique sur la coopération pour le développement et sur les problèmes que rencontrent les personnes qui vivent dans les pays en développement¹⁹ ». Par ailleurs, la politique doit parler clairement de l'inclusion d'approches multiples, passant des campagnes à court terme aux activités à long terme; des efforts pour rejoindre de nouveaux publics à l'application de méthodes innovantes. Si les approches transactionnelles, comme la collecte de fonds et le bénévolat, sont des aspects importants de l'engagement du public, elles constituent des tactiques et non des fins en soi – elles ne suscitent pas d'elles-mêmes de changement social durable. Les approches transformationnelles, par contre, engagent les personnes et les groupes dans une éducation, une réflexion et une action plus profondes sur les enjeux mondiaux. Ces approches peuvent favoriser l'apprentissage par l'expérience, la culture de la citoyenneté mondiale et l'approfondissement des enjeux de justice, et l'implication dans le dialogue sur les politiques. Mais surtout, le MAECD doit reconnaître que ce ne sont pas toutes les OSC qui font dans le transactionnel comme ce ne sont pas toutes les OSC qui font du transformationnel, et que c'est l'inclusion de ces multiples approches qui permet la complémentarité des activités au sein du secteur.

Concrètement, l'Objectif 8 doit être révisé pour indiquer que le MAECD entend soutenir des initiatives qui vont au-delà du bénévolat et de la collecte de fonds. Le nouvel énoncé pourrait souligner que le MAECD est « déterminé à soutenir des initiatives qui engagent les Canadien-ne-s dans la recherche de la justice mondiale et qui permettent aux Canadien-ne-s de passer à l'action pour aménager des structures sociales, économiques, environnementales et politiques plus équitables ».

Les objectifs stratégiques en engagement du public doivent correspondre à un financement adéquat axé sur les résultats. Pour avoir le plus d'impact, ce financement doit s'ajouter à d'autres types de subventions au développement, comme on l'a indiqué plus haut.

Suggestion

¹⁹ OCDE-CAD, p. 17,

Mobiliser les Canadiens dans le développement et la solidarité internationale. L'unité du Canada est renforcée par l'expression des valeurs des droits humains, de la démocratie, de la primauté du droit, de l'équité, de la citoyenneté mondiale et de la viabilité de l'environnement au pays et à l'étranger. Les OSC canadiennes ont un rôle important à jouer en exprimant les valeurs canadiennes aux niveaux national et international, en suscitant l'appui à la coopération pour le développement, en partageant leur expertise et en faisant connaître l'apport du Canada au développement international. Le MAECD encourage les OSC canadiennes à entreprendre des activités d'engagement du public dans le Sud global et au Canada, et il est déterminé à soutenir des initiatives qui engagent les Canadien-ne-s dans la recherche de la justice mondiale et qui permettent aux Canadien-ne-s de passer à l'action pour aménager des structures sociales, économiques, environnementales et politiques plus équitables.

6.3.9 Montrer les résultats

Comme on l'a dit à propos de précédents paragraphes, et dans le droit fil de la leçon 10 du document du CAD de l'OCDE sur le partenariat avec la société civile, les exigences en matière de gestion et de reddition de comptes devraient porter avant tout sur les objectifs de développement plutôt que sur la conformité administrative. La complexité et la quantité d'exigences devraient être proportionnelles au type de financement obtenu.

Suggestion

Montrer l'efficacité du développement. Par des partenariats efficaces à court et à long terme avec des OSC canadiennes, l'efficacité de l'aide canadienne au développement sera plus visible et mieux reconnue par les Canadien-ne-s et par les observateurs-trices étranger-ère-s. Les exigences de gestion seront adaptées au type de projets subventionnés (engagement du public, développement, aide humanitaire) et allégées et harmonisées dans la mesure du possible, de manière à évaluer la réalisation des objectifs de développement des projets plutôt que leur conformité administrative.

7. Références

Beauchamp, Sylvain (2010). « La Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (APD) : arguments juridiques pour l'application d'un cadre juridique fondé sur les droits humains », dans *Le temps d'agir*, CCCI, p. 41-57.

Conseil canadien pour la coopération internationale, *Public Engagement in Challenging Times : The Context, Implications, and Possible Directions*, Ottawa, CCCI.

Di Bella, J., Grant, A., Kindornay, S. Et Tissot, Stéphanie (2013). *Cartographie des engagements du secteur privé en matière de coopération pour le développement*, Ottawa, Institut Nord-Sud.

European Center for Not-for-Profit Law (ECNL) (2011). *Public Funding for Civil Society Organizations: Good Practices in the European Union and Western Balkans*, Montenegro, Technical Assistance for Civil Society Organisations, Montenegro Office; p. 1-76.

Réseau de coordination des conseils (2012), *Engager les Canadien-ne-s sur les problèmes de la pauvreté mondiale – Les résultats*, Toronto, Vision Critical.

Réseau de coordination des conseils (2013). « Comment survient le changement », consulté le 16 juillet sur le site www.ruchemondiale.ca

« À Busan, le Canada a examiné quelques enjeux clés », consulté sur le site du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement : <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/ANN-6221423-P6C>

Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (2008, c. 17), p. 1. Consultée sur le site du ministère de la Justice : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.8/page-1.html>

Forum sur l'efficacité du développement des OSC (2010). *Les 8 principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC*, consulté le 30 juillet sur le site : <http://cso-effectiveness.org/principes-d-istanbul,119?lang=fr>

Organisation pour la coopération et le développement économique, Comité d'aide au développement (2012). *Partnering With Civil Society : 12 Lessons from DAC Peer Reviews*, Paris, OCDE; p. 1-54.

Tomlinson, Brian (2010). « Aperçu: l'application de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle », dans *Le temps d'agir*, Ottawa, CCCI; p. 11-39.